



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

le 1 juin 2019

Le Maire de Saint-Aubin des Châteaux

à

Mesdames et Messieurs les Parents d'Élèves
- de l'école publique Jean-Pierre TIMBAUD
- de l'école privée Sainte Laura Montoya

Objet : *Inscriptions aux Services Périscolaires pour l'année 2019-2020 avant le 5 juillet 2018*

Madame, Monsieur,

Afin de préparer au mieux la rentrée de septembre 2019, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les informations et le dossier d'inscription aux services périscolaires ainsi que la fiche sanitaire que nous vous demandons de corriger ou de modifier directement sur le document, qui devront être retourné, complet, en Mairie dès que possible, et **au plus tard le VENDREDI 5 JUILLET 2019** (1 par enfant).

Depuis novembre 2018 vous avez à votre disposition un « Portail Famille » à l'adresse suivante : www.monespacefamille.fr. Il vous permet de gérer vous-mêmes les inscriptions aux services de votre (vos) enfant (s), avec **les modalités précisées dans les règlements intérieurs joints, qui ont subi des modifications lors du Conseil municipal du 13 mai dernier**. Elles se feront exclusivement via ce site ou à titre très exceptionnel auprès de la Mairie. Les familles qui inscrivent un ou des enfants pour la première fois recevront après le dépôt du dossier d'inscription en mairie un mail explicatif concernant la procédure d'utilisation du Portail Famille.

Les tarifs adoptés par le Conseil municipal le 13 mai 2019 sont les suivants :

• Cantine

Repas enfant - prix de base pour les élèves domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux	4,00 €
Repas pour les enfants domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux lorsque l'inscription aura été faite hors des délais fixés par le règlement intérieur	4,51 €
Repas enfant - prix de base pour les élèves n'étant pas domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux	4,51 €
Repas pour les enfants n'étant pas domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux lorsque l'inscription aura été faite hors des délais fixés par le règlement intérieur	5,03 €
"panier" – concerne les enfants soumis à un régime alimentaire et apportant leur repas à la cantine, sous réserve de production d'un certificat médical	1,00 €
Repas adulte	6,97 €

- Accueil Périscolaire

Tranches du Quotient Familial	Tarifs horaires
Tranche 1 - moins de 400 €	0,92 €
Tranche 2 - de 400,00 € à 650,00 €	1,04 €
Tranche 3 - de 651,00 € à 950,00 €	1,16 €
Tranche 4 - de 951,00 € à 1 250,00 €	1,24 €
Tranche 5 - plus de 1 250,00 €	1,36 €

Par ailleurs, le règlement intérieur du service qui vient d'être adopté prévoit l'application d'une pénalité pour les familles dont les enfants, bien qu'inscrits au service, auront été portés absents, « Pour les absences non signalées au préalable ». Cette pénalité fixe à 2 € par absence, matin et/ou soir sera recouvrée par le biais d'un titre de recettes commun à la facturation des présences.

Avec l'espoir que ces services vous apportent toute satisfaction,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Daniel RABU.

